



Domicile de l'enfant en garde alternée

Par **samy2308**, le **20/01/2018** à **10:21**

Divorcée depuis juillet 2017, j'ai une garde alternée pour mon fils de 8 ans. Mon domicile officiel est sur Raon l'Etape dans les Vosges, mais j'habite à titre gratuit chez mon nouveau compagnon qui a 2 enfants également en garde alternée. Je n'ai pour le moment fait aucune démarche vue le caractère expérimental de cette nouvelle vie commune. Mon ex-mari m'attaque pour cette irrégularité concernant le domicile de l'enfant... Que dois-je faire sachant qu'il est fermé à toute conciliation ? Quelles démarches dois-je entreprendre sachant que je ne souhaite pas, pour le moment, me défaire de mon appartement qui est un repli et une sécurité si l'expérience avec ce nouveau compagnon ne devait pas perdurer ? Par avance ,Merci

Par **morobar**, le **20/01/2018** à **11:02**

Bjr,
Vous n'avez rien à faire du tout.
Le recours de votre ex-compagnon a peu de chances de prospérer, vous êtes libre d'aller sur la Lune avec vos enfants en voyage d'agrément, votre résidence principale n'ayant pas changé.

Par **cocotte1003**, le **20/01/2018** à **20:32**

Bonjour, par contre l'enfant doit être pris et ramené au domicile indiqué sur le jugement,

cordialement